



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2021 à 19h00

### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15  
En exercice = 15  
Qui ont pris part à la délibération = 13

### Date de la convocation-diffusion

17 Novembre 2021

### Date d'affichage du CR

L'an deux mil vingt et un, le 25 Novembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

### Etaient Présents :

Mesdames : Catherine BOUCHET, Laëtitia FOURY, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA.

Messieurs : Stéphane BRIONI, Jérémy BRITO, Fabien CRUVEILLER, Pierre DURANDET, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE, Nicolas Rome, Xavier THALER.

### Absents excusés : Madame : Aube MOURET,

Messieurs : Mr Didier DURAND, Mr John HUISMAN,

Pouvoirs : Mr John HUISMAN à Mr Pierre DURANDET.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier THALER.

### **Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 Octobre 2021.**

### **Objet : Projet de remplacement de chauffage fioul du bâtiment mairie-école**

Mr Xavier THALER, présente le devis de Maîtrise d'Ouvrage de la société CETEX Ingénierie.

La solution proposée serait un système DRV.

*(Les systèmes de climatisation DRV (à débit de réfrigérant variable) permettent de transporter les calories/frigoriques d'une unité extérieure vers plusieurs unités intérieures en régulant le débit de fluide frigorigène utilisé par chaque unité intérieure et nécessaire pour traiter un local à climatiser.*

*Les systèmes DRV simplifient l'installation de plusieurs unités intérieures sur une seule unité extérieure et sont caractérisés par une grande efficacité énergétique).*

Le groupe extérieur pourrait être installé près du groupe de secours, sous l'escalier et l'ensemble serait composé d'unités gainables dans les combles et d'unités intérieures.

La solution est évaluée entre 40 000 et 50 000€.

**Le devis se décompose de la manière suivante :**

- Relevé état des lieux.
- Etudes d'avant projet pour validation.
- Etudes de projet avec descriptif, plans et cadre bordereau DPGF.
- Assistance à la consultation des entreprises.
- Analyse des offres avec rapport.
- Suivi des travaux et réception.
- Devis s'élevant à 5 680€ HT

**Après présentation de ce projet, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De budgétiser la prestation de MO pour l'année 2022.
- De budgétiser la réalisation du remplacement de la chaudière fioul pour 2023 suivant le résultat de la consultation suite à la prestation de la MO et les demandes de financement afférentes au projet.

**Objet : Pouvoir d'estimer en justice et désignation d'avocat dans le cadre de la requête de Monsieur et Madame F. TREMELET devant le TA de Nîmes.**

Monsieur Brioni et M. le Maire rappellent au Conseil Municipal le contexte de la requête de Mr et Mme TREMELET.

Mr et Mme TREMELET reprochent au commerce de vente de pizza situé derrière chez eux de ne pas respecter le règlement du PLU dans cette zone et le manque de réactivité de la Mairie pour appliquer les dispositions du PLU en la matière.

La Mairie a contacté les propriétaires de la pizzeria pour leur demander de cesser la vente sur place et/ou à emporter et de procéder à de la livraison à domicile considérant et défendant le fait que cuisiner chez soi puis d'effectuer ensuite la livraison des produits cuisinés ne saurait être considéré comme une infraction flagrante aux dispositions du PLU.

Suite à la requête de Mr et Mme TREMELET devant le Tribunal Administratif de Nîmes, Mr Le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

**Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mr le Maire à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure administrative.**

**Objet : Regroupement Pédagogique Intercommunal**

Mme Sophie POUJOL et M. le Maire informent le Conseil Municipal des nouvelles difficultés en cours concernant le RPI entre Cardet et St Jean de Serres, notamment :

- l'absence d'informations de la part de la DSDEN sur la demande de dissolution du RPI demandée par les 2 communes,
- l'invalidation des élections des représentants de parents d'élèves à l'école de Saint Jean de serres sans motif connu à ce jour,
- la décision prise de ne plus inviter la mairie de Cardet au conseil d'école de Saint Jean de Serres.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se faire accompagner sur les démarches qui s'imposent pour défendre les intérêts de la commune et de ses administrés.**

**Objet : Attribution de « Chèques Cado » de fin d'année aux agents de la collectivité**

M. le Maire propose l'attribution de « Chèques Cado » de fin d'année pour le personnel municipal.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'attribution de « Chèques Cado ».**

**Objet : Point sur les festivités de fin d'année et vœux de la municipalité**

- 27-11-2021 Samedi 20h30 : Théâtre au foyer « Les caprices d'Agathe ».
- 10-12-2021 Vendredi : à partir de 16:30, Fête de Noël sur la place de la Mairie, en partenariat avec l'association des parents d'élèves.
- 13-12-21 Lundi : remise des « chèques cados » pour le personnel de la mairie.
- 17-12-21 Vendredi : Préparation des colis de Noël pour les aînés à 17:30.
- 18-12-21 Samedi : Distribution des colis aux aînés entre 9h et 11h et repas des aînés à 12h au foyer.
- 08-01-2021 Samedi : Vœux de la Municipalité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr Xavier THALER sollicite des informations sur le réseau d'eau potable ; les pompes ont été changées, et la rénovation du système électrique est prévue avant la fin de l'année.
- Mr Xavier THALER informe de la demande d'un devis concernant l'isolation du toit de la mairie et des écoles. Les devis seront présentés au prochain Conseil Municipal.
- Mr pierre DURANDET fait un état de l'avancement des travaux de « l'école des Mas ». Les travaux intérieurs : électricité, climatisation avancent normalement. Les travaux sur la façade sont en cours. Le budget est équilibré.
- Mr Laurent ROQUE confirme que le projet de MAM à « l'école des Mas » est toujours d'actualité et que l'équipe est en attente de la fin des travaux pour commencer son activité.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 20:30 heure.